

REVUE DE PRESSE



27 AOUT 2018
> 28 JUILLET 2018



Dimanche 29 juillet 2018 / Messein

Chantier au Bois de Grève

Grâce à la mobilisation d'une trentaine de jeunes, les panneaux du parcours de santé ont retrouvé une seconde jeunesse.



Les participants au projet.

Dans le cadre du projet Ados mutualisé de la communauté de communes de Moselle et Madon, et sur proposition du conseil municipal, des jeunes du territoire ont participé, tous les matins durant une semaine, à un chantier de rénovation des panneaux tout le long du parcours de santé du Bois de Grève. Ce chantier a été mené par 32 jeunes volontaires qui étaient accompagnés par des animatrices et animateurs du pôle jeunesse de la communauté des communes Moselle-et-Madon.

Les travaux consistaient à poncer et lasurer les panneaux sur le parcours de santé.

En contrepartie, en récompense de leur bonne volonté et pour les féliciter pour ces petits travaux effectués avec application et sérieux, les jeunes ont bénéficié de bons pour des activités nautiques à la base de la commune avec au programme catamaran, voile et pédalos ainsi qu'une visite de la montagne des lamas et de sorties piscine.

Jeudi 09 août 2018 / Flavigny-sur-Moselle

Les jeunes nettoient les bords de la Moselle



Ados et éducateurs au travail.

En échange d'une sortie à la piscine les jeunes de la communauté de communes de Moselle Madon, encadrés par Marion et Nassin, et des membres du conseil municipal de Flavigny, Dominique et Marie Claude, ont ramassé pas moins de huit sacs d'ordures ménagères et huit sacs d'ordures recyclables sur la plage près du Chaubourot et dans les taillis qui l'entourent. En plus de toutes ces ordures c'est près de 300 canettes ramassées en un peu plus d'une heure qu'ils ont emportées à la benne à verre à 200 m. La matinée a été très occupée, les jeunes devaient aussi

ramasser les ordures autour de l'étang du Breuil. Un peu de civilité permettrait de laisser la plage propre.

Mercredi 22 août 2018 / Xeuilley

Un chantier pour les ados



Les jeunes au travail.

Un chantier de peinture est actuellement réalisé par les ados dans le cadre de l'accompagnement des jeunes durant les vacances d'été. Les grilles du cimetière trouvent un nouvel éclat avec une remise en peinture sous l'œil des élus et d'Albert Bizzochi, ancien peintre, qui dispense ses conseils au groupe des huit garçons et filles. En échange, les jeunes bénéficieront d'une sortie à l'imagerie d'Épinal et un après-midi canoë à Pont-Saint-Vincent.

Samedi 25 août 2018 / Neuves-Maisons

Démolition du château d'eau



Le château d'eau disparaîtra bientôt du paysage.

La bâtisse sera démolie par les soins de la société Melchiorre de Richardménil, afin de laisser la place à une voie, entre la nouvelle piscine et la rue Pasteur. Depuis 1952, le château d'eau porte sur ses flancs l'inscription « Libérez Jacques Duclos », dirigeant communiste (1896-1975) emprisonné, accusé d'espionnage en faveur de Moscou pendant la guerre de Corée. Candidat aux présidentielles en 1969, il avait obtenu 21 % des voix. Duclos libéré ! Rue Pasteur, la circulation sera limitée à 30 km/heure et alternée par des feux au niveau des travaux, tous les jours, à partir du lundi 27 août

jusqu'au samedi 8 septembre.



COMMUNES

CCMM

Sécurité : interventions en baisse



Elus et habitants ont écouté les conseils du capitaine Brunet.

Le capitaine Brunet, commandant de la gendarmerie de Neuves-Maisons, a tenu, en collaboration avec la municipalité, à la salle de l'Acquêt d'Eau, une réunion publique à laquelle une quarantaine de personnes seulement ont participé, malgré un sujet concernant : la sécurité au quotidien. L'occasion de dresser un bilan des interventions effectuées ces deux dernières années sur la commune et de sensibiliser les habitants

sur la sécurité, la prévention et des gestes simples à tenir pour se protéger au quotidien. Même si les données sont loin d'être catastrophiques sur toute la communauté de communes Moselle-et-Madon avec une nette diminution de plus de 50 % des interventions en 2017 par rapport à 2016, particulièrement pour Messein, le capitaine Brunet a rappelé qu'il fallait tout de même rester très prudent et vigilant. Durant la réunion, les élus et les habitants à la lumière des explications données, sont d'accord pour mettre en place, dès janvier 2019, « une Organisation de Prévention Citoyenne Opérationnelle ». Pour avancer sur le projet, une nouvelle réunion aura lieu lundi 17 septembre à 18 h 30 à la salle de l'Acquêt d'Eau.

Conseil municipal d'été

Lors du conseil municipal, mercredi dernier, Valérie Dupond refuse de signer et d'approuver le compte rendu du dernier conseil. Qui « a été largement modifié sans son accord et expédié en préfecture ». A l'avenir les CR ne seront plus envoyés en format Word mais en PDF pour éviter les corrections sans l'aval du rédacteur. Le maire rappelle les procédures et suspend l'approbation.

CCAS : démission de Valérie Dupond, au sein du CCAS, pour des raisons non évoquées, un tour de table est effectué pour son remplacement. Personne ne se présente, faute de candidat, une délibération se fera en septembre

Remplacement du véhicule « Berlingo » : le véhicule de plus de 12 ans n'est pas passé au contrôle technique, le conseil propose d'acheter un nouveau véhicule, l'option d'un véhicule électrique est évoquée. Le vote de crédit supplémentaire sera inscrit au budget 2018.

Livraison de repas à l'accueil périscolaire : le prix du repas de la cantine est fixé à 3,24 €, API restauration est le prestataire retenu.

Location de la salle polyvalente et du matériel communal : Le sujet est complexe, le maire propose de monter une commission, une réflexion sur la gestion, l'optimisation, et la fonctionnalité des matériels est à prendre en compte. Le problème sera revu en septembre.

Divers : proposition d'une médaille d'honneur pour Hugo Beurey, 24 ans, sportif émérite, vice-champion du monde U23 du skiff à Poznan.

Prochain conseil le mercredi 12 septembre 20 h.

Vendredi 10 août 2018 / Neuves-Maisons

Départ du capitaine Eric Brunet



Le capitaine Brunet et son épouse.

« Gendarme à Neuves-Maisons ? Il faut avoir la passion au quotidien » a déclaré le capitaine Eric Brunet, lors de la réception pour son départ mardi en mairie. Mission accomplie après 25 mois à la tête de la circonscription locale qui comporte 34 hommes et femmes : à son arrivée. « Je suis content d'avoir été affecté ici, j'ai reçu un accueil bienveillant », se félicitant des relations de confiance qui se sont tissées.

« Vous ne verrez pas la nouvelle gendarmerie » a regretté le maire Jean-Paul Vinchelin, Martine Huot-Marchand, suppléante du député, ajoutait qu'« une meilleure sécurité rend les gens moins anxieux, donc plus tolérants et plus fraternels ».

Le capitaine Brunet prend les fonctions d'adjoint au commandant de la compagnie de Nancy le 1er septembre. Son épouse reste à la gendarmerie de Bar-le-Duc.

Le nom de son remplaçant n'a pas été divulgué. Il vient de la Meuse.

Vendredi 10 août 2018 / Pont-Saint-Vincent

Vente d'un l'immeuble

Le conseil municipal de mardi soir à 18 h n'a duré qu'un quart d'heure, l'ordre du jour ne comportant que trois points. Le maire Jacques Seren s'est excusé de sa tenue en plein mois d'août, mais la vente de l'immeuble 48, rue Carnot nécessitait cette urgence. Un chaud débat déjà eu lieu en avril à ce sujet.. Le conseil municipal a voté la vente de cet immeuble communal par sept voix pour et deux contre. La vente (230.000 €, fixé par les Domaines) permettra de conforter le budget municipal et de réaliser des travaux dans les écoles.

Les élus ont approuvé la création d'un centre intercommunal d'action sociale par la communauté de communes. Ils ont également permis à l'unanimité la création d'une astreinte pour le service technique afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de certaines installations en cas de besoin.

Face à une centaine de caravanes

Le maire de Messein a fait face en juillet à l'arrivée massive de caravanes de gens du voyage sur le terrain de foot de sa commune. Il a privilégié le dialogue plutôt que la menace d'expulsion.



Après le départ des gens du voyage il y a quelques jours, le maire, Daniel Lagrange, a récupéré un terrain de foot « nettoyé et propre ».

Quand est-ce que les gens du voyage ont fait irruption dans votre commune ?

Cela ne s'oublie pas : c'était juste avant la finale de la coupe du monde de foot. Vers 15 h 30, un copain m'a appelé pour me dire qu'il y avait des caravanes partout dans le village. C'est vrai qu'il y en avait une centaine et que l'on ne pouvait plus circuler. J'ai filé

sur place à vélo.

Où se sont-ils installés ?

Sur le stade de foot. Lorsque je suis arrivé, ils avaient démonté les portes et la moitié des caravanes étaient déjà installées sur le terrain.

Qu'avez-vous fait ?

J'ai immédiatement voulu discuter avec un responsable. J'en ai eu quatre en face de moi. Ils m'ont dit qu'ils venaient de la région de Strasbourg et qu'ils se rendaient au grand rassemblement prévu cette année près de Chaumont. Ils m'ont expliqué aussi que l'aire de grand passage d'Essey était pleine, qu'ils avaient cherché un autre point de chute et qu'ils avaient repéré notre stade de foot. C'est la première fois qu'il est envahi ?

Non. Il l'avait déjà été, il y a 5 ou 6 ans. Suite à ça, nous avons installé de gros rochers pour en bloquer l'accès. Mais ils ont été déplacés récemment en raison de travaux, afin de permettre aux camions de chantier de passer. Les gens du voyage en ont profité.

« Les gens du voyage ont été exemplaires »

Comment s'est déroulé le dialogue avec eux ?

Je leur ai proposé d'aller sur un terrain du parc d'industries Moselle et Rive Gauche dont je pensais qu'il pouvait servir d'aire d'accueil. Mais j'ai appris que ce n'était plus d'actualité à cause de suspicions de pollution. De toute façon, les gens du voyage m'ont dit qu'ils voulaient rester sur le stade de foot. Vous avez pensé à appeler la préfecture pour les faire expulser ?

Pas dans un premier temps. D'abord pour des raisons humaines. Ils vivent peut-être différemment mais ils ont des droits comme tout le monde. Ensuite, j'avais peur qu'ils détruisent le terrain de foot si on essayait de les déloger.

Vous avez donc préféré négocié ?

Oui. Surtout qu'ils étaient prêts à signer un protocole d'occupation et à payer.

Ils l'ont fait ?

Oui. Ils ont signé et m'ont versé 10 € par famille. Soit 700 € au total pour une semaine. Ils ont repayé la même chose la semaine suivante car ils sont restés plus longtemps que prévu en raison de l'hospitalisation d'un enfant de la communauté.

Ce qu'ils ont payé couvre les frais de la commune ?

Non. Rien que pour la fourniture d'eau, il y en a, au moins, pour 4 000 €. Je vais donc faire le bilan entre ce qu'ils ont payé et ce que cela a coûté à la commune et je vais essayer d'obtenir le remboursement de la différence par l'Etat ou la communauté de communes. Car ce n'est pas normal que les habitants de Messein paient pour l'insuffisance de terrain d'accueil dans la métropole de Nancy et aux alentours. Il faut absolument des aires de passages de qualité et en quantité suffisante l'an prochain.

Vous seriez prêt à en accueillir une sur votre territoire ?

Si besoin, oui. Vous savez, le plus dur à gérer, cela n'a pas été les gens du voyage. Ils ont été exemplaires. Ils ont respecté leurs engagements, ils n'ont pas commis d'incivilité et ils m'ont rendu un terrain de foot nettoyé et propre. Je vais le faire décompacter et ensemer et il devrait être opérationnel à la rentrée. Le plus compliqué à gérer cela a été la réaction de certains habitants qui ont des a priori et qui ont fait circuler des rumeurs.

Propos recueillis par Christophe GOBIN

Lundi 13 août 2018 / Maron

De l'arsenic dans le sol des Bosquets



Le maire de Maron a dû fermer temporairement l'aire de jeu située à l'entrée de la zone des Bosquets dont la terre est contaminée par de l'arsenic.

Une étude a révélé la présence d'arsenic en quantité anormale dans le sol du futur et controversé lotissement des Bosquets à Maron. Ce qui ne remet pas en cause le projet de construction.

Décidément, le site des Bosquets n'a pas fini de défrayer la chronique à Maron. Il est actuellement l'enjeu d'une lutte acharnée entre la mairie qui veut

construire là une cinquantaine de logements tandis que des opposants jouent les « zadistes » et ont multiplié les pancartes dans le village pour s'opposer au projet.

Dernier épisode en date de ce feuilleton : des mesures effectuées par un bureau d'étude ont révélé la présence anormale d'arsenic dans le sol. « C'est bien la preuve qu'il ne s'agit pas d'une zone naturelle comme le prétendent les opposants mais d'une friche industrielle », analyse le maire Jean-Marie Butin.

Il est vrai que la zone des Bosquets, derrière son aspect verdoyant et bucolique, cache un ancien quai de chargement ferroviaire utilisé notamment par l'armée. Rien ne dit toutefois que c'est cette activité qui est à l'origine de la pollution du sol. Celle-ci peut aussi être due à la présence de la « minette de Lorraine », un minerai de fer qui contient naturellement de l'arsenic.

Pas de remise en cause du projet de lotissement

« Je pense que les deux causes se sont conjuguées », estime le maire de Maron. Seule certitude : cela ne remet pas en cause le projet de lotissement. « Pour ce qui est des habitations, cela ne pose pas de soucis puisque l'arsenic ne traverse pas le béton », indique le maire.

Reste le problème des jardins des futures maisons. Le bureau d'étude qui a détecté la présence anormale d'arsenic, ICF environnement, préconise le recouvrement du sol pollué par de « la terre saine » et « compactée ». Sur 30 cm de profondeur pour un jardin d'agrément et sur 50 cm à 1 m pour un potager.

Si l'on veut faire pousser des arbres fruitiers, c'est carrément « une fosse de terre propre » qu'il faut réaliser. « Mais le projet ne prévoit pas d'arbres fruitiers », rappelle Jean-Marie Butin.

Fermeture de l'aire de jeu

Pour l'instant, le seul danger identifié des concentrations d'arsenic relevées aux Bosquets est le risque d'ingestion de terre par de jeunes enfants. D'où la préconisation de l'Agence régionale de la santé (ARS) de fermer l'aire de jeux qui existe actuellement à l'entrée de la zone. Le maire a suivi la consigne de l'ARS. Il a pris, mi-juillet, un arrêté interdisant l'accès à l'aire de jeu. « Mais ce n'est pas définitif. C'est temporaire », précise l' élu.

Un recouvrement par de la terre saine est, en effet, possible et pourrait résoudre le problème. En attendant, une étude spécifique du sol de l'aire de jeu devrait avoir lieu pour savoir dans quelle mesure il est contaminé. La même chose est recommandée pour le verger pédagogique voisin ainsi qu'une analyse des fruits.

Christophe GOBIN

Dimanche 19 août 2018 / Richardménil

A l'eau le château ?



Aménagé en lieu de rencontres avec expos, fresques, mur d'escalade, accueil de randonneurs...

L'annonce de la signature du permis de démolir du château d'eau a surpris l'association de sauvegarde et les riverains opposés à sa destruction. Ils ont jusqu'au 16 septembre pour un recours.

C'est une histoire à rebondissements : celle du château d'eau de la commune. Sera-t-il détruit ou non ?

Aux dernières nouvelles, la découverte du permis de démolir signé le 16 juillet. « Une signature express et étonnante » qui a surpris l'association de sauvegarde Château d'Oh. En effet, 11 jours auparavant, le maire Xavier Bousset assurait le président Serge Triffault qu'il tiendrait compte de l'avis de ses habitants et réfléchissait à une consultation populaire.

Des propos confirmés par courrier le 20 juillet : « Cet avis des électeurs est à l'appréciation du maire mais c'est le conseil municipal qui décide ou non », nuance toutefois l' élu dans sa lettre. Avant d'ajouter qu'il reste « attentif à la demande ».

« Je ne vois pas comment le conseil municipal pourrait changer d'avis »

Désaffecté depuis 7 ans, le château d'eau construit en 1938 perd des morceaux de crépi. Suite à un devis de 82.000€ pour sa rénovation et 42.000 € pour sa démolition, le choix de la mairie est vite fait. D'autant que l'édifice se trouve sur un terrain où doit être construit un lotissement de 20 parcelles.

Mais Serge Triffault, un riverain, tombe en passion pour sa forme élancée et son style art déco. Il crée une association pour le sauver et présente un projet autofinancé de 20.000 €.

Ce qui emballe d'abord le maire. Mais divise son équipe qui n'arrive pas à se mettre d'accord. Le vote de 8 voix pour et 8 contre est contesté par Château d'Oh qui reproche « des irrégularités administratives », « des conflits au sein de l'équipe » et « des petites trahisons entre amis ».

Si Xavier Boussert semble ne pas fermer la porte à une consultation populaire et doit rencontrer bientôt un membre du collectif de sauvegarde, il maintient que « pour l'instant, la décision de démolition est prise . Et je ne vois pas comment le conseil municipal pourrait changer d'avis ».

Les Bâtiments de France « très favorables à la sauvegarde »

Il ajoute que « le collectif ne représente qu'une minorité ». Ce que conteste Serge Triffault qui ne désespère pas que « la raison l'emporte avec l'avis des habitants ». « Cela permettrait aussi à certains membres du conseil municipal une sortie par le haut de cette affaire ! »

Pour l'heure, le président compte sur les 2 mois de recours pour tout tenter : un huissier doit constater la non-visibilité du panneau d'avis de démolition. « Et les architectes des Bâtiments de France sont très favorables au projet de sauvegarde. J'espère en reparler avec le maire début septembre. »

Corinne BARET

Mercredi 22 août 2018 / Nancy

« J'ai balayé la route, porté un mort... »

Le rôle des maires, ce n'est pas seulement de délibérer ou de porter l'écharpe tricolore. Surtout en été et dans les petites communes. Il faut être sur tous les fronts. Une astreinte qui est un peu le côté obscur du mandat.



Daniel Lagrange est au rang de ces maires de petites communes qui doivent répondre à de multiples problèmes du quotidien.

Il vient tout juste de raccrocher « les bottes, le croc et la pelle », non, Daniel Lagrange ne sort pas de son jardin. « Je viens de déboucher un égout », explique le maire de Messein (2.000 âmes). « Ça évitera aux gens d'avoir les pieds dans l'eau ». Tout à l'heure, il ira vérifier la hauteur d'une séparation de propriétés qui fait débat entre deux voisins. L'autre jour, avec son adjoint, il est allé balayer la route après un

accident. Une autre fois encore, il a bricolé la serrure récalcitrante d'un bâtiment communal. « Oui, on m'a déjà réveillé en pleine nuit pour un problème d'eau à la salle des fêtes. J'ai déjà donné un coup de main aux pompes funèbres parce que c'était compliqué de sortir un corps d'une maison. Il m'est arrivé aussi d'aller constater le décès d'une personne coupée en deux sur la voie ferrée ou de devoir accompagner les gendarmes pour annoncer une triste nouvelle, de devoir intervenir parce que des voisins faisaient du bruit tôt le matin, d'être appelé parce que l'éclairage public ne fonctionnait plus, qu'une voiture était mal garée... »

On l'oublie parfois : le quotidien du maire, ce n'est pas seulement des délibérations, des dossiers ou l'écharpe tricolore. Ce sont aussi des astreintes qui, si elles ne sont pas définies par la loi, pèsent sur les épaules de ces élus. A fortiori dans les petites communes qui ne disposent pas de services techniques ou juridiques, ou doivent composer avec quelques employés seulement qu'il faut bien mettre en vacances.

Trois heures de sommeil

« Je dors avec mon portable. Ma femme râle un peu. Mais trois heures de sommeil me suffisent », commente avec humour Daniel Lagrange qui bouclera son premier mandat de maire en 2020. Ces contraintes ? « Je m'y attendais » dit-il. « 30 ans que je suis élu municipal. Mais c'est vrai que les plus jeunes n'anticipent pas cet aspect de la fonction. Moi, j'adore rendre service ! Quand j'en aurai assez, j'arrêterai. Et j'ai un adjoint qui m'aide beaucoup. Vous savez les gens ne font pas toujours la différence entre l'important et le superflu. ».

À Malzéville (8.000 habitants), Bertrand Kling a toujours, lui aussi, son portable à portée de main, même si c'est parfois près d'une serviette de plage. « C'est moins compliqué. Nous sommes dans une commune de taille intermédiaire et nous nous organisons avec les adjoints pour les astreintes. Il y a aussi une continuité des services. Mais c'est vrai qu'il faut une permanence jour et nuit, être prêt à intervenir à tout moment pour un accident ou un incendie qui implique du relogement. Nous avons aussi la chance d'être au sein d'une métropole. Dans le rural c'est souvent compliqué ». Mais le premier magistrat de Malzéville le constate comme d'autres : le maire reste souvent le premier échelon auquel les administrés ont tendance à s'adresser.

Ghislain UTARD
